

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal 

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 6 mai 2013, a adopté les deux règlements suivants :

RCA-86-1 : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA-86)

RCA-94 : Règlement de lotissement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal, situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 14 mai 2013

Me Karl Sacha Langlois, L.L. B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement